

La Réplique

Année 4, no 9

Novembre, 2019



Dans ce numéro :

Négociation
Locale 1-2

Comité
Paritaire
SST 3

Assemblée
Générale
Annuelle 4

En bref 5

Négociations locales : les pourparlers sur les mesures transitoires avancent lentement!

Le comité de négociation a rencontré l'employeur à quelques reprises au cours des mois de septembre et d'octobre pour discuter des mesures transitoires. Les discussions se poursuivent en vue de décider quand et comment se fera la transition de toutes les conventions collectives existantes avec la nouvelle convention collective unique qui s'appliquera à tous.

Dans le cadre de la matière 1, par exemple, nous devons vérifier tous les postes d'infirmière, d'infirmière auxiliaire et d'inhalothérapeute (au total: 4375 postes!!!!), car l'Employeur voudrait intégrer la nomenclature des anciens postes dans la nomenclature de la nouvelle convention collective. Nous devons nous assurer que les postes sont de même nature.

À titre d'exemple, une salariée qui a un poste dans un centre d'activité conservera son poste et tous les droits qui s'y rattachent. Toutefois, dans certains cas, le nom du poste sera modifié pour s'adapter à la réalité de la nouvelle convention collective. Par exemple, en CLSC, au soutien à domicile (SAD), les salariées ont un poste simple, mais, à l'avenir, ces postes deviendront des postes « de service externe et de suivi de la clientèle ». Soyez sans crainte, dans tous les cas, la nature et les composantes de votre poste ne changeront pas.

Syndicat Fiq SPSO

syndicat des professionnelles en soins de l'Outaouais

Téléphone : 819-893-7117

Télécopie : 819-893-6242

Messagerie : fiq07@hotmail.com

Site web : www.fiqsante.qc.ca/outaouais

En ce qui concerne les matières 6 et 10, l'Employeur nous a soumis un calendrier pour recueillir les disponibilités de l'ensemble des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes. Il pourra ainsi appliquer ces disponibilités à la liste de rappel et au temps supplémentaire lors de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective.

De plus, en ce moment, nous discutons de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective et, par ricochet, de la fusion de l'ancienneté. Même si le tout reste à confirmer, la fusion de l'ancienneté devrait se faire au début du mois de février 2020, ce qui serait le point de départ de l'application de la nouvelle convention collective.

Pour ce qui est des horaires prévus à la matière 9, l'Employeur doit établir l'horaire de février en janvier tout en respectant les conventions collectives de chaque silo. Il ne peut pas imposer les nouvelles règles de la convention collective unique. Donc, parmi les mesures transitoires en discussion, il y a celle voulant qu'il n'y ait pas d'octroi de quart automatique ou de réaffectation pour l'application de l'horaire de février. Donc, ce n'est qu'avec l'horaire de mars que nous verrons appliquer l'ensemble des dispositions de la convention collective unique.

Du côté des affichages de postes visés par la matière 7, il y a en ce moment un processus de dotation. Selon les dires de l'Employeur, il s'agirait du dernier affichage avant la fusion de l'ancienneté. Toutefois, nous poursuivons des discussions afin qu'un dernier affichage se fasse en janvier dans chaque silo pour permettre aux infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de profiter d'un dernier tour de piste dans leur silo. Aussi, le Syndicat SPSO-FIQ exige que tous les postes présentement en processus de dotation demeurent dans le silo d'origine jusqu'à la fin du processus.

Dernièrement, nous avons eu vent que certains gestionnaires commencent déjà à imposer certaines dispositions de la nouvelle convention collective. **N'oubliez pas**, que d'ici l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective, **chacune de vos conventions collectives locales continue de s'appliquer en silo dans chacun de vos territoires, comme avant**. Il n'y aura aucune fusion ou intégration d'ici l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective.

Enfin, le lundi 4 novembre, nous avons déposé nos demandes sur les arrangements locaux qui sont en lien avec la convention collective nationale. Nous demandons, par exemple, la conversion de la prime de nuit en temps chômé pour les salariées à temps complet. Nous demandons aussi que toute assignation à temps complet d'une durée de six (6) mois et plus soit, à la demande de la salariée, considérée comme ayant le statut à temps complet avec tous les avantages s'y rattachant.

En conclusion, dès qu'une entente sera convenue, nous vous aviserons des différentes mesures de transition qui s'appliqueront à vous, selon votre convention collective d'origine.

Restez à l'affut.



Syndicat des Professionnelles en Soins de l'Ontarien

Comité Paritaire de Santé et Sécurité au travail.

Une belle collaboration pour prévenir les risques au travail !

Créé cette année, le Comité Paritaire de Santé et de Sécurité au travail (CPSST) réunit des gestionnaires et des représentants syndicaux. L'objectif? Travailler ensemble à éliminer, réduire ou contrôler, les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité autant physique que psychologique des travailleurs de l'organisation. Très prochainement cinq sous-comités vont être mis sur pied afin d'analyser les risques présents dans nos milieux de travail et étudier des solutions possibles (risques environnementaux, violence/milieu sain ; troubles musculosquelettiques/ergonomie ; qualité de vie au travail/ reconnaissance/mobilisation, risques biologiques et chimiques). Un sixième sous-comité « Information » analysera les données et veillera aux communications du comité. Par ailleurs, plusieurs groupes de travail définissent depuis plusieurs mois des moyens concrets pour améliorer la prévention de certains risques à la santé et la sécurité au travail :

- ⇒ Projet pilote avec l'ASSTSAS sur l'unité prothétique du CHSLD Bon Séjour
- ⇒ Prévenir la violence envers les intervenants en milieu communautaire des secteurs Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau
- ⇒ Déclaration des accidents, des incidents et des situations à risque (création de formulaires informatisés)
- ⇒ Prévention du suicide des employés



Les membres du CPSST - De gauche à droite : Chantal St-Aubin (FIQ), Louise Bergeron (FIQ), Michelle Bourgouin (CSN), Jérémy Berthiaume (CSN), Marie-Ève Gauthier (APTS), Jean-François Bruneau (APTS), Annie Gauthier, Thibaut Coulangeon, Lynn Samson, Nicole Boucher-Larivière, Martine Bilodeau, Stéphane Pleau. Absente : Pauline Mineault.

Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée se tiendra sur trois rencontres afin de maximiser le nombre de participants. Il y aura des tirages de prix de présence.

Ordre du jour :

- * Nomination du président d'assemblée
- * Lecture et adoption de l'ordre du jour
- * Lecture et adoption des procès verbaux
- * Finances (vote)
- * Statuts et règlements (vote)
- * Rapport des comités
- * Rapport de la présidente

26 novembre 2019

16h30

Hôpital de Papineau Salle 432	Hôpital de Hull Salle c-009
CHSLD Petite-Nation Salle A-128	CLSC Fort-Coulonge Salle du conseil
Hôpital de Gatineau Salle b0303	Hôpital du Pontiac Salle RH
Hôpital de Wakefield Salle visio	CLSC de Gracefield Salle communautaire
Hôpital de Maniwaki Salle Carl-Fleury (<i>conférence tél.</i>)	Hôpital Pierre-Janet Salle 2103 (<i>conférence tél.</i>)

27 novembre 2019

8h30 et 13h00 (par conférence téléphonique)

Hôpital de Hull Salle c-009	Hôpital de Papineau Salle 433	Hôpital de Maniwaki Salle hémodialyse
Secteur de Gatineau 370 rue main	CHSLD Petite-Nation Salle A-128	Hôpital Pierre-Janet Salle 2103

*****Ce qu'il faut savoir, les membres qui voudront apporter des propositions ou amendements pourront le faire seulement à la première assemblée du 26 novembre 16h30 afin que celles-ci soient votées aux trois assemblées.**

Ancienneté dans une autre catégorie d'emploi

Si vous avez travaillé dans une autre catégorie d'emploi, par exemple, préposée aux bénéficiaires, antérieurement dans votre installation, vous devez faire la demande à votre gestionnaire afin qu'il envoie une demande au service de la rémunération qui cumulera ces anciennetés. Cette ancienneté n'est pas cumulée automatiquement, vous devez en faire la demande pour l'obtenir. N'hésitez pas à communiquer avec vos représentants syndicaux pour toutes questions.

Concours la Personnelle assurance



Concours

En tout confort

Imaginez...
La lueur apaisante d'une bougie.
Un chocolat chaud en regardant tomber la neige.
Les choses simples de la vie.

Profitez-en!

Obtenez une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise et vous pourriez gagner l'un des trois prix de **5 000 \$** pour aménager un coin douillet chez vous*.

Vous êtes déjà client?
Vous êtes automatiquement inscrit!

Obtenez une soumission
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/concours



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer. *Aucun achat requis. Le concours prend fin le 31 décembre 2019. Tirages de trois (3) prix d'une valeur de 5 000 \$ chacun, remis sous forme de chèque. Les tirages auront lieu les 9 octobre 2019, 6 novembre 2019 et le 6 janvier 2020. Les chances de gagner dépendent du nombre de soumissions valides obtenues ainsi que du nombre de polices d'assurance auto, habitation et entreprise en vigueur le dernier jour du mois précédant chaque tirage. L'assurance entreprise est offerte au Québec seulement. Les gagnants doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour obtenir leur prix. Détails et règlement complet à lapersonnelle.com/concours.

Nuit des sans-abris 2019

Une fois de plus, nous voulons remercier les bénévoles du FIQ-SPSO, du Groupe Champlain Gatineau et la vice-présidente de la FiQ Nathalie Lévesque pour leur aide apportée pour cette soirée. De plus, nous remercions les deux médecins Dr Gilles Aubé et Dre Marie Pinault pour leur partenariat. Finalement, merci à Daniel Lacelle de chez Lou patate pour la commandite de pains hot-dogs.

N'hésitez pas à communiquer avec vos représentants syndicaux pour toutes questions.